



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Said Chibani, Katia Van den Broucke, Sabrina Djerroud, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne,
Echevins ;
Thibault Wauthier, Geoffrey Van Hecke, Fatiha Rezki, Marc Hermans, Chantal Duboccage,
Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Mariam Bah, Julien Vande
Weyer, Maria Spataru, Walid Bouzagou, Yves Reineson, Frédéric Smets, Antoinette Uwonkunda,
Diellza Iberhysaj, Rudi Landeloos, *Conseillers communaux* ;
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

Excusés

Yonnec Polet, *Echevin* ;
Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Bader El Azzaoui, *Conseillers communaux*.

Séance du 16.10.25

#Objet : Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2026 - approbation #

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;

Vu la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2024 relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, devenue exécutoire le 30 janvier 2025, pour un terme expirant le 31 décembre 2025;

Vu la situation financière de la commune;

Considérant la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il est établi pour l'exercice 2026, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2:

Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6,5 % (six virgule cinq pour cent) de la base de calcul déterminée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 de l'impôt des personnes physiques.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.

Abstentions : Geoffrey Van Hecke, Chantal Duboccage, Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Rudi Landeloos.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 17 octobre 2025

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline